

exPost ExPost

Revue analytique de la contribution française aux fonds fiduciaires multi-bailleurs, crise/post-crise (FFMB-CPC)

Synthèse du rapport

Auteurs : Francie SADESKI et Anne-Gaëlle MUTHS (Technopolis group)



Direction Innovation, Recherche et Savoirs

Département Évaluation et Apprentissage (EVA)

Agence française de développement

5, rue Roland Barthes 75012 Paris < France

www.afd.fr

Auteurs : Francie SADESKI et Anne-Gaëlle MUTHS (Technopolis group)
Avec la contribution de Morgane VEILLET-LAVALLÉE

Coordination : Sabrina GUÉRARD (AFD)

Cette évaluation ainsi que le rapport complet et ses annexes sont téléchargeables sur Internet à l'adresse suivante :
www.afd.fr/fr/ressources

Ils sont également consultables sur le site France Diplomatie :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence française de développement ou des institutions partenaires.

Directeur de la publication : Rémy Rioux
Directeur de la rédaction : Nathalie Le Denmat
ISSN : 1962-9761
Dépôt légal : 2^e trimestre 2019

Photo de couverture : Juana De Catheu

Mise en page : Ferrari/Corporate – Tél. : 33 (1) 42 96 05 50 – J. Rouy/Coquelicot

SOMMAIRE

1. Introduction	2
1.1. Présentation de la revue	2
1.2. Périmètre et méthodologie	2
2. Les analyses sur les FMB-CPC	6
3. Les conclusions et recommandations	9
Les annexes	10
Liste des sigles et abréviations	15

1. Introduction

1.1. Présentation de la revue

La multiplication des crises et leur développement transnational invitent les bailleurs et les praticiens du développement à interroger leurs pratiques et l'adéquation de leurs instruments financiers, eu égard aux enjeux complexes auxquels ils se trouvent désormais confrontés.

Des initiatives conjointes ont conduit à la création de fonds fiduciaires multi-bailleurs d'intervention en contexte de crise et post-crise (FFMB-CPC), qui ont connu un réel essor à l'échelle internationale depuis ces quinze dernières années. Malgré leur grande diversité, ces fonds partagent des avantages théoriques communs censés pallier les limites des canaux traditionnels de l'aide dans un contexte de crise : rapidité de la réponse, adaptation aux besoins de nature diverse (continuum sécurité-développement-humanitaire), concentration et coordination des efforts, rationalisation et maîtrise des coûts.

Ces quinze dernières années, la France a eu recours à ces FFMB de façon croissante et a contribué à plusieurs FFMB¹ administrés par la *Kreditanstalt für Wiederaufbau*² (KfW), la Banque mondiale (BM) et, plus récemment, l'Union européenne (UE).

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), la Direction générale du Trésor (DG-Trésor) et l'Agence française de développement (AFD) ont souhaité conduire une revue conjointe de la pertinence et de la valeur ajoutée de la contribution française aux FFMB, dont voici les principales conclusions (cf. section 3 de ce document).

1.2. Périmètre et méthodologie utilisée

Le périmètre de cette étude est très large puisqu'il couvre la contribution française à 12 FFMB depuis les années 2000³. Ces 12 fonds ont bénéficié au total de plus de

16,4 milliards d'euros dans des contextes politiques, opérationnels et administratifs très divers (cf. tableau 1).

¹ Dans la suite du document, pour faciliter la lecture, l'abréviation fonds fiduciaire sera généralement évoquée. Elle recouvrira la notion de fonds fiduciaire multi-bailleurs en contexte crise et post-crise.

² Banque publique de financement de la coopération bilatérale allemande.

³ Ce tableau reprend les « contributions directes » aux fonds. Ne sont pas mentionnées ici les contributions indirectes de la France.

Tableau 1. Douze FFMB-CPC et contributions françaises

Fonds	Gestionnaire	Période d'intervention	Budget du fonds en décembre 2017 (en euros)	Contribution initiale de la France (en millions d'euros) et période de versement	Nouvelle dotation de la France (en millions d'euros) et période de versement
Programme multi-pays de démobilisation et de réinsertion (<i>Multi-Country Demobilization and Reintegration Program</i> , MDRP-TF)	BM	2002 - juin 2009 (clos)	363 millions	2 sur le Programme budgétaire 209 ⁴ (MEAE) en 2004	—
Programme transitionnel de démobilisation et réintégration (<i>Transitional Demobilization and Reintegration Program</i> , TDRP-TF)	BM	2009-2017 (clos)	36,3 millions	0,8 sur le Programme budgétaire 209 (MEAE) pour la période 2013-2014	—
Fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan (<i>Afghanistan Reconstruction Trust Fund</i> , ARTF)	BM	2002-2020	9 milliards	Contribution initiale sur le Programme budgétaire 110 (DG Trésor) pour la période 2008-2015	5 contributions pour 20 (2008, 2009, 2010, 2012, 2013)
Fonds fiduciaire pour les Territoires palestiniens (<i>Palestinian Recovery and Development Trust Fund Multi-donor Trust Fund</i> , PRDP-MDTF)	BM	Mars 2008 - mars 2021	1,5 milliard	39 sur Programme budgétaire 110 (DG Trésor) pour la période 2008-2015	9,8 sur Programme budgétaire 110 (AFD sur délégation de contribution de la DG Trésor) pour la période 2018-2021
Fonds de reconstruction d'Haïti (FRH)	BM	Mai 2010 - décembre 2017 (clos)	300 millions	24,8 sur le P. 110 (DG Trésor) pour la période 2011-2012	—
Fonds fiduciaire pour les infrastructures dans les Territoires Palestiniens (PPI-TF)	BM	Juin 2012 - décembre 2022	78,4 millions	3,5 sur P. 209 (MEAE via délégation AFD) en 2014	—

...

⁴ Programme budgétaire 209 : mission de solidarité à l'égard des pays en développement.

...

Fonds	Gestionnaire	Période d'intervention	Budget du fonds en décembre 2017 (en euros)	Contribution initiale de la France (en millions d'euros) et période de versement	Nouvelle dotation de la France (en millions d'euros) et période de versement
Fonds pour le redressement de la Syrie (Syria Recovery Trust Fund, SRTF)	KfW	2013-2019	138 millions	10 sur enveloppe don-projet AFD Programme budgétaire 209 pour la période 2014-2016	2 ^e versement 3,5 sur Programme budgétaire 209 (MEAE) pour la période 2016-2018 3 ^e versement 6,5 sur le versement de la TTF à l'AFD pour la période 2017-2019
Fonds fiduciaire multi-donateurs pour le Liban et la Syrie (Lebanon Syrian Crisis Trust Fund, LSC-TF)	BM	2014-2019	67,7 millions	7 – 2 sur Programme budgétaire 110 ⁵ (DG Trésor) ; 1,2 sur Programme budgétaire 209 (MEAE) et 3,5 sur Programme budgétaire 209 (MEAE via délégation AFD) pour la période 2014-2015	–
Fonds fiduciaire pour la République centrafricaine, RCA (Fonds Bêkou)	CE	Juillet 2014 - juillet 2019	86 millions	5 en 2014 – (AFD)	Puis 5 depuis 2015
Fonds fiduciaire régional pour la Syrie (Fonds Madad)	CE	Décembre 2014 - décembre 2019	1,268 milliard	3 en 2016 – Programme budgétaire 209 (MEAE)	–
Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFU)	CE	2015-fin 2020	3,4 milliards	3 en 2016 – coopération multilatérale Programme budgétaire 209 (MEAE)	6 versés en 2018 sur Programme budgétaire 209 (MEAE)
Fonds fiduciaire pour la Colombie (Fonds Colombie)	CE	Mars 2016 - décembre 2020	95 millions	3 en 2017- Enveloppe don-projet AFD Programme budgétaire 209 (MEAE)	–

Source : Technopolis Group sur la base des entretiens effectués lors de la mission (2017-2018).

⁵ Programme budgétaire 110 : aide économique et financière au développement.

Cette étude est bien une « revue analytique » de la contribution française à 12 FFMB et non une évaluation *per se* des fonds eux-mêmes. Elle se caractérise par une complexité due au nombre de fonds à étudier, à la diversité des contextes d'intervention de la communauté internationale et de la France ainsi qu'à l'analyse multiniveau (au niveau des fonds, de la contribution française et *via* d'autres mécanismes d'aide).

De plus, l'information disponible auprès des acteurs français est diffuse et non structurée, souvent parcellaire (il y a peu de mémoire sur les décisions prises il y a plus de trois ans), et les moyens disponibles pour la conduite de l'étude ne permettaient pas d'aller dans le détail de la mise en œuvre de chacun des 12 FFMB, ni dans le détail d'autres modes d'intervention en multilatéral, alors que la compréhension de chacun des fonds devait permettre de tirer des conclusions et produire des messages communs sur l'ensemble des fonds.

Cette étude a été conduite par étapes successives, sur la base de :

- **l'analyse d'une documentation à la fois riche et disparate** : analyse des documents produits par les fonds, les projets, les évaluations externes, les notes des acteurs français ainsi que les informations disponibles sur les sites des fonds. Les fonds fiduciaires ont en effet un site spécifique ou un site hébergé par l'administrateur du fonds (par exemple, la délégation de l'Union européenne en Colombie), qui est dédié à la présentation du fonds, de ses bailleurs, de ses projets, etc. Les informations descriptives y sont très nombreuses.

Les éléments plus qualitatifs ou d'ordre évaluatif sont plus rares. Certains fonds, comme le Fonds pour l'Afghanistan, ont fait l'objet de quatre évaluations externes, dont les rapports sont disponibles. D'autres sont moins documentés et ne mettent pas en ligne les rapports d'évaluation produits. Pour les fonds plus récents, les projets sont en cours de réalisation, ce qui ne permet pas d'accéder aux données de suivi ou d'évaluation ;

- la réalisation d'entretiens avec les autorités gestionnaires des Fonds (BM, KfW et Commission européenne)⁶ ;
- la réalisation d'entretiens avec les acteurs français impliqués dans la contribution, la gouvernance et la mise en œuvre des fonds, ainsi qu'avec une partie des administrateurs des fonds, les coordinateurs, les gestionnaires de projets ;
- la réalisation de trois missions de terrain (Liban/Jordanie, Mali et RCA,) auprès des ambassades françaises, des services économiques et agences AFD locales, des autorités locales et partenaires financiers ;
- la réalisation d'une étude approfondie de 15 projets sur la base de revue documentaire, à partir d'entretiens avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets (le porteur de projet, l'équipe projet locale, les partenaires et bénéficiaires) ;
- la création d'outils servant à la capitalisation des savoirs, mais aussi à l'analyse conduite dans le cadre de la présente étude, à savoir : *i*) un corpus qui décrit les 12 FFMB auxquels la France a contribué depuis 2002 ; *ii*) la reconstitution d'une logique d'intervention des FFMB ; *iii*) la reconstitution de la logique de contribution de la France ; *iv*) la formalisation d'un sociogramme de la contribution française aux fonds.

⁶ Il n'a pas été possible d'interroger les gestionnaires du Fonds MDRP (les personnes responsables à l'époque ont aujourd'hui quitté leurs fonctions et leurs successeurs ont indiqué ne pas avoir suffisamment de connaissances sur la mise en œuvre du Fonds).

2. Les analyses développées dans le cadre de la revue

Des contributions globalement alignées avec les stratégies françaises

La France qui a été parfois à l'initiative de la création d'un FFMB (Bêkou) ou qui a joué un rôle moteur lors de sa création (Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique [FFU], Fonds de reconstruction d'Haïti [FRH]), s'est montrée plus attentiste dans d'autres cas (notamment le Fonds pour les Territoires palestiniens ou le Fonds Colombie). Elle est intervenue *via* ces FFMB, soit en complément d'une action bilatérale forte (dans les pays d'Afrique subsaharienne), soit dans des contextes où les enjeux politiques et stratégiques sont importants mais où les moyens d'intervention bilatéraux sont limités (au Moyen-Orient, la France a contribué aux trois FFMB existants gérés par trois bailleurs différents – Communauté européenne, BM et KfW).

Bien qu'il n'y ait pas de stratégie de la contribution française aux FFMB, celle-ci s'inscrit cependant en parfaite adéquation avec les stratégies déployées par le canal bilatéral, qu'elles soient géographiques (Feuille de route Sahel 2015-2020) ou thématiques (Stratégie humanitaire 2012-2017, Approche française pour une réduction de la violence armée 2012, Approche pour une justice transitionnelle 2014).

Une efficacité et une valeur-ajoutée en-deçà des attentes

De manière générale, l'efficacité de la contribution française aux FFMB, au regard des solutions apportées en réponse à la crise et aux besoins des populations locales, peut être appréciée à travers la performance des fonds et des projets qu'ils financent.

Pour ce qui concerne l'efficacité des projets, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. La mise en œuvre des projets financés par les fonds se heurte à la fois à l'urgence politique qui pousse les acteurs à une instruction et une exécution rapide sans véritable considération pour la qualité de l'expertise technique, et à la complexité de la conduite de projets dans des pays en crise.

Les résultats de ces projets sont difficiles à apprécier. Les évaluations disponibles font état de situations diverses. Si l'*Afghanistan Reconstruction Trust Fund* (ARTF) est généralement cité pour la qualité des projets mis en œuvre en bonne coordination avec les autorités locales, le FRH a des résultats plus limités (projets globalement peu structurants, peu coordonnés). Pour les FFU, l'audit de la Cour des comptes européenne et la mission réalisée en RCA dans le cadre de cette revue montrent une bonne efficacité des projets : très humanitaires dans leur conception et leur mise en œuvre, ils ciblent les populations concernées, leurs objectifs sont pertinents et leurs réalisations, voire leurs premiers résultats, sont généralement conformes aux attentes.

S'agissant des Fonds gérés par l'UE, comme le Fonds Madad et le FFU, les projets ont démarré plus récemment et les résultats restent encore à évaluer. Les missions et les entretiens réalisés dans les pays d'intervention, dans le cadre de cette revue, mettent en lumière des manques importants (retards, faible spécificité crise/post crise, etc.). Dans le cas des FFMB gérés par l'UE notamment, les projets soutenus ne se différencient pas fondamentalement des projets classiques de développement financés par les outils de coopération bilatéraux. Les fonds ont été utilisés à des fins de programmation rapide pour répondre à une urgence politique.

Pour ce qui concerne l'efficacité des fonds, les FFMB gérés par l'UE sont perçus avant tout comme des guichets de financement pour les opérateurs de projets de développement, sans stratégie globale d'intervention, sans priorisation des interventions ni mise en cohérence des actions.

Les outils et services théoriquement mutualisés entre les opérateurs tels que proposés par les fonds (analyse des besoins, cartographie, facilité recherche, organisation de la division du travail entre acteurs, etc.) sont globalement efficaces pour les fonds de la BM, moins pour les fonds gérés par l'UE.

Quelques succès en termes d'influence sur la gouvernance des FFMB, mais globalement une action française à l'impact limité et peu coordonnée.

La pression politique pour démontrer une capacité européenne de réaction rapide et visible sur le terrain, ainsi que le manque de temps ont obéré les efforts de mutualisation.

L'efficacité de la contribution française s'apprécie également au regard de sa capacité à agir sur la stratégie des fonds et d'en tirer des bénéfices communs. En termes de capacité d'influence, quelques succès diplomatiques et opérationnels peuvent être mis en évidence comme le ciblage prioritaire du FFU sur la fenêtre Sahel-lac Tchad et sur le continuum sécurité-humanitaire-développement. L'influence française concerne surtout des fonds pour lesquels la France a marqué un intérêt politique fort (FFU, FRH). Par ailleurs, le « retour sur investissement » pour les acteurs français est important pour les fonds comme les FFMB gérés par l'UE qui permettent aux opérateurs des États contributeurs d'assurer la mise en œuvre des projets. Les opportunités sont plus marginales pour les experts individuels, les centres de recherche ou les entreprises privées françaises. En effet, les financements des FFUE dédiés aux études et ouverts aux universités ou aux centres de recherche, ne représentent qu'une part anecdotique des

fonds et, sauf exceptions, la complexité des contextes des pays en crise ne facilite pas l'accès des entreprises privées aux marchés marchés.

Le rôle et le poids de la France dans les fonds sont tributaires du mode de gouvernance et de fonctionnement (rôle des États contributeurs dans la gouvernance, possibilité de ciblage des fonds, positionnement comme opérateur des projets financés par les fonds, etc.). Ils sont aussi directement liés à la capacité de se mobiliser et de se coordonner pour faire valoir les positions et les priorités de la France. La contribution française aux fonds fiduciaires est mise en œuvre et suivie par un grand nombre d'acteurs français, selon des logiques différentes (diplomatique, stratégique ou opérationnelle, géographique, sectorielle ou transversale, à Paris, Bruxelles, Washington et dans les pays de mise en œuvre des fonds, etc.). La contribution française s'inscrit dans un temps long, et renvoie à de multiples objectifs portés par différents acteurs, ce qui demande un important effort de coordination.

Dans le cas du FFU, la coordination des positions françaises a bénéficié de la création d'une task-force spécifique regroupant les acteurs français, et de l'implication de l'ambassadeur pour la reconstruction et le développement puis de l'ambassadeur chargé des migrations. Les relations interpersonnelles sont également un élément important de la bonne coordination de la contribution française, sans être pour autant un élément suffisant. Le FFU fait toutefois figure d'exception car, de façon générale, les fonds (notamment ceux en faveur du Proche-Orient) n'ont pas suscité la même mobilisation et la même coordination des acteurs français. Ceci s'explique par l'importance politique particulièrement forte que revêt le FFU aux yeux des autorités françaises (migrations, sécurité, Sahel, etc.). Enfin, l'équipe France pâtit d'un manque de ressources humaines et financières nécessaires à assurer une coordination adéquate.

Ainsi, malgré de bonnes pratiques en matière de coordination, qui offrent d'importants leviers d'influence sur le Fonds (notamment la *task-force* du FFU), la France ne mobilise pas suffisamment les opportunités d'influence sur la gouvernance et la stratégie des FFMB. L'action de la France dans la gouvernance des fonds reste généralement non-coordonnée et présente des faiblesses.

Une valeur ajoutée théorique, non confirmée dans la pratique

Les résultats de l'évaluation invalident deux avantages théoriques souvent avancés pour justifier les contributions aux fonds fiduciaires : la rapidité des interventions et la baisse des coûts de transaction. Ce constat est particulièrement mis en évidence pour les FFMB gérés par l'UE qui sont régis par des procédures complexes et qui offrent peu de services mutualisés (en matière d'analyse et de coordination).

3. Conclusions de l'étude et principales préconisations

Au vu des conclusions présentées précédemment, voici les huit préconisations en matière de contribution française aux FFMB, articulées autour de trois grands axes :

1. Apprécier la création de FFMB et la contribution française au regard de la valeur ajoutée réelle des fonds. La France doit prendre en compte dans ses décisions de soutenir la création d'un fonds et/ou d'y contribuer, le niveau de performance envisagé du fonds.

Il existe aujourd'hui un écart important entre les avantages théoriques et avérés des outils de l'aide que sont les FFMB. Il convient d'ancrer la doctrine française de contribution aux FFMB dans la stratégie multilatérale de la France et de limiter le recours à ses instruments. La décision de renouveler une contribution à un fonds doit impérativement s'appuyer sur une évaluation de la valeur ajoutée réelle du fonds.

2. Agir sur les fonds pour en assurer la valeur ajoutée, la pertinence, l'efficacité et l'efficience au service de l'aide, et ainsi contribuer à faire en sorte que les avantages théoriques des fonds soient effectifs. Il est important pour la France d'exercer une influence forte dans la constitution et la mise en œuvre des fonds.

Les FFMB sont des outils ad hoc de la coopération internationale, créés par « dérogation » aux outils classiques pour répondre à des besoins spécifiques. Or ceux-ci n'ont pas toujours fait la preuve de leur valeur ajoutée et le principe même de création des FFMB demande à être interrogé.

Une fois créés, les FFMB sont en effet des outils de réponses ou sorties de crise et, à ce titre, des outils politiques. Il convient donc de proposer une réappropriation politique forte, à la fois des États en crise et des États contributeurs

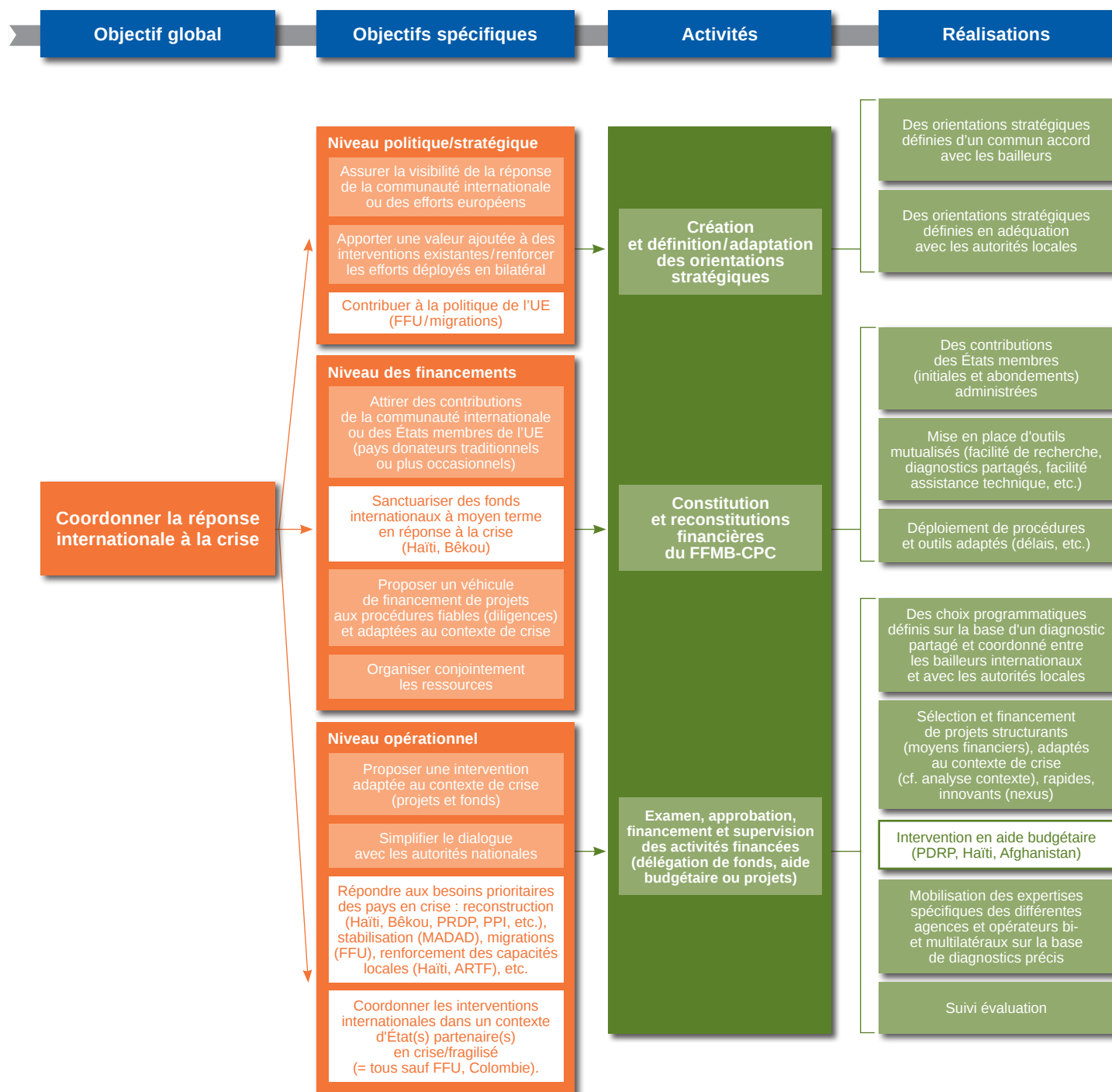
des fonds. Cela passe notamment par des actions sur leur stratégie, sa réelle utilisation pour la priorisation des activités, notamment pour les FFUE, et par des procédures de gouvernance. Cette réappropriation politique passe également par des actions sur la mise en œuvre des fonds pour assurer la spécificité de leurs interventions, justifiant leur création. En parallèle, il semble important d'explorer les modifications à apporter au fonctionnement actuel des FFUE dans le cadre de la réflexion de l'UE sur ses outils de politique extérieure.

3. Renforcer, au sein de l'équipe France, la coordination des acteurs et organiser le dialogue sur la base d'une stratégie affichée, pour être en mesure de faire valoir ses positions au regard de l'efficacité de l'aide et d'en obtenir des bénéfices communs pour tous les acteurs français pour le développement et la coopération.

Les FFMB peuvent-être des leviers forts de sortie de crise, dotés de moyens conséquents pouvant venir en complément des outils bilatéraux limités, si les acteurs français sont en mesure de les activer. Les acteurs français pourraient saisir l'opportunité de cet exercice de décision du recours ou non au FFMB pour préciser le positionnement de chaque acteur, renforcer la coordination d'ensemble et mettre en place un système de suivi/évaluation de la contribution française aux fonds. Cela implique des actions aux différentes étapes de la vie des fonds : le choix de contribuer ou non dans un fonds, des actions pour peser dans les principes constitutifs du fonds (lors de sa création), dans sa gouvernance, dans le suivi des opérations du fonds (notamment pour organiser la remontée d'informations du terrain vers Paris). Par ailleurs, il convient d'organiser une réelle appropriation des FFMB comme outil de la diplomatie française à part entière, intégré comme tel dans l'agenda des acteurs.

4. Les annexes

Figure 1. Diagramme de la logique d'intervention des FFMB



Source : Technopolis Group, 2018.

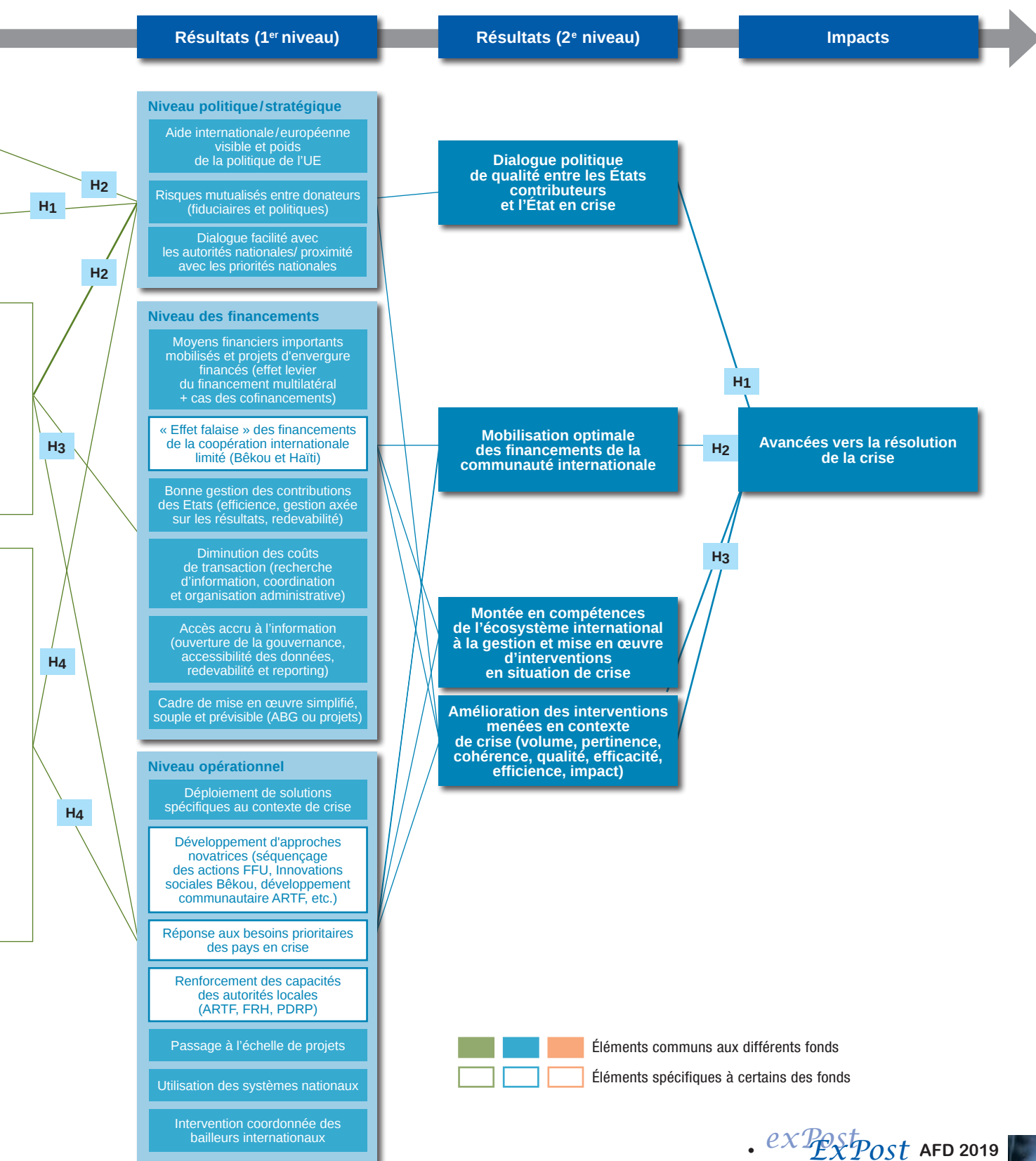
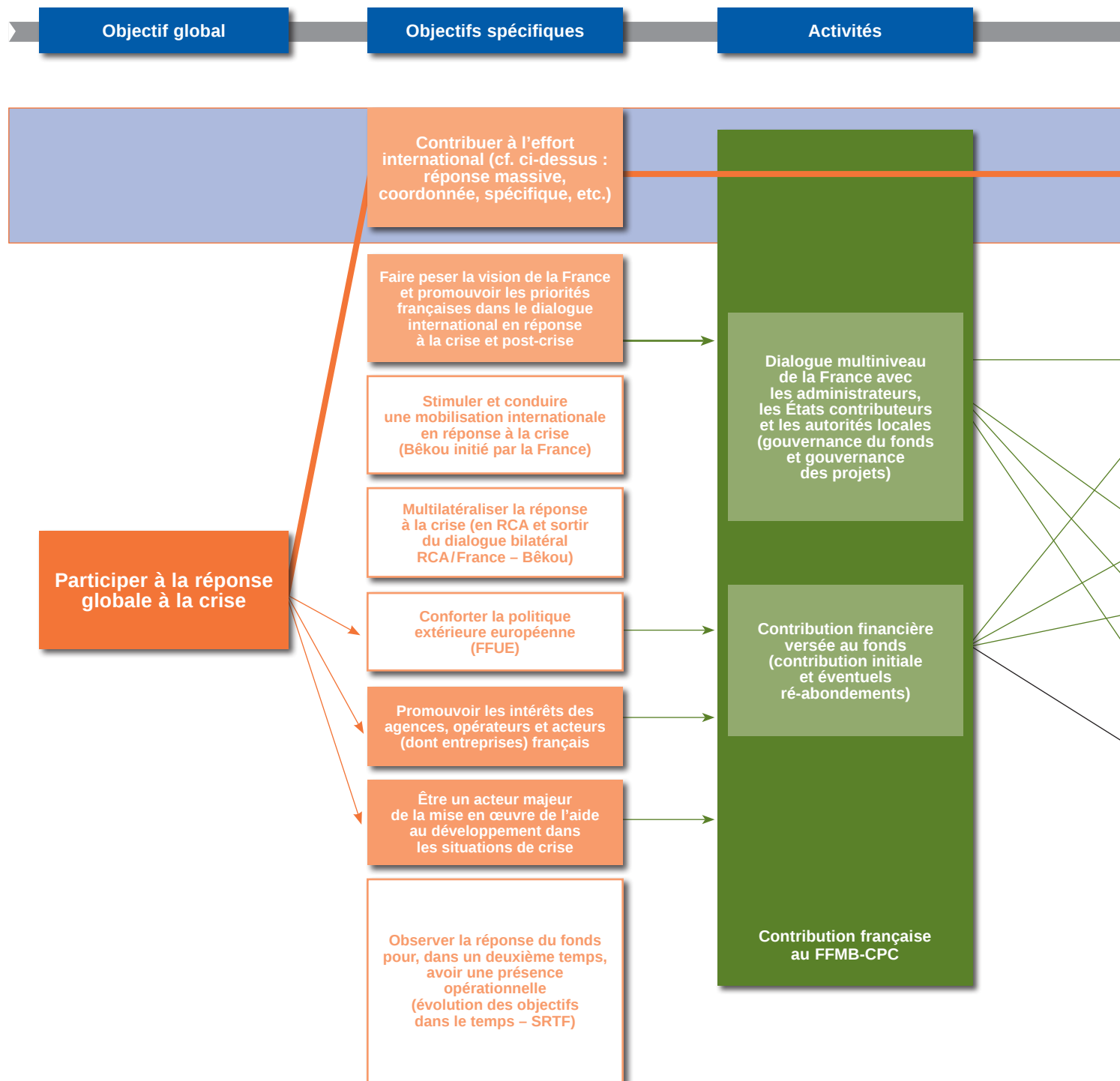
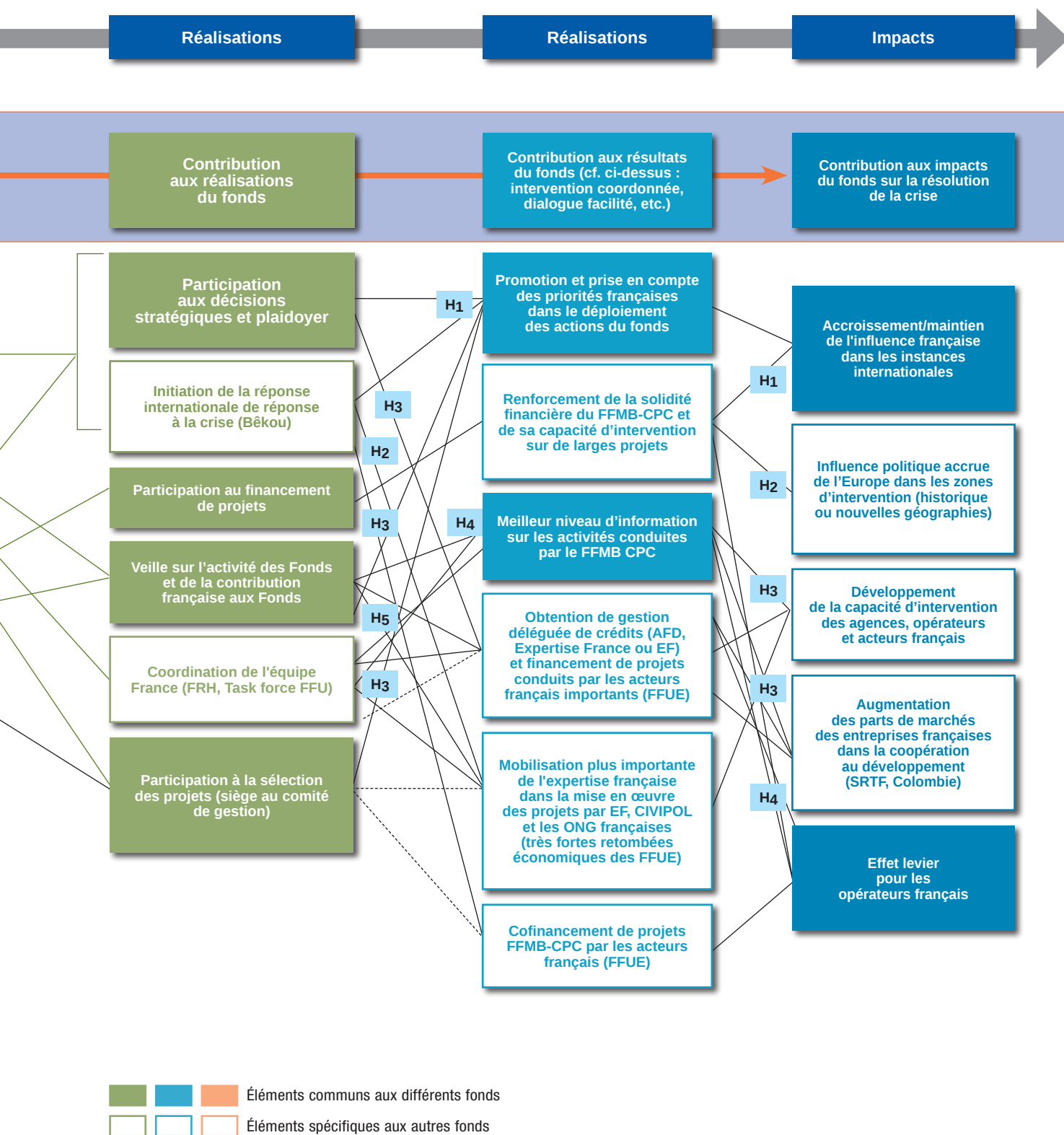


Figure 2. Diagramme de la logique d'intervention de la contribution française aux FFMB



Source : Technopolis Group, 2018.



Liste des sigles et abréviations

AA	<i>Auswärtiges Amt</i>
AFD	Agence française de développement
AID	Association internationale pour le développement
ANMO	Direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient du MEAE
AR-TF	Fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan
BM	Banque mondiale
DAOI	Direction d'Afrique et de l'océan Indien du MEAE
DFID	<i>Department for international development</i>
DGM/GOUV	Direction générale de la mondialisation/Mission de la gouvernance démocratique
DUE	Délégation de l'Union européenne
EF	Expertise France
FFMB	Fonds fiduciaire multi-bailleurs
FFMB-CPC	Fonds fiduciaire multi-bailleurs Crise/post-crise
FFU	Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique
FFUE	Fonds fiduciaires de l'Union européenne (FFU, Bêkou, Madad et Colombie)
Fonds Bêkou	Fonds fiduciaire européen pour la RCA
Fonds Colombie	Fonds fiduciaire de l'UE pour la Colombie
Fonds Madad	Fonds fiduciaire régional de l'UE pour la Syrie
HRTF	Fonds pour la reconstruction d'Haïti
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
LSC-TF	Fonds fiduciaire multi-donateurs pour le Liban et la Syrie
MDRP-TF	Programme multi-pays de démobilisation et de réinsertion

MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
NUOI	Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie du MEAE
OSC	Organisation de la société civile
PPI	Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour les infrastructures dans les territoires palestiniens
PRDP-TF	Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour les territoires palestiniens
RCA	République centrafricaine
RPUE	Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
RP IFI	Représentation permanente de la France auprès des institutions financières internationales
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SGAE	Secrétariat général aux Affaires européennes
SRTF	Fonds pour le redressement de la Syrie
TDRP-TF	Programme transitionnel de démobilisation et réintégration
TTF	Taxe sur les transactions financières
UE	Union européenne



Dernières publications de la série

Les numéros antérieurs sont consultables sur le site : <https://www.afd.fr/fr/ressources-accueil>

Previous publications can be consulted online at: <https://www.afd.fr/en/ressources-accueil>

- N° 75 Évaluation des contributions des interventions « Aires Protégées » de l'AFD à la conservation et au développement (2000-2017)
- N° 74 Évaluation du projet d'appui à l'extension du forfait obstétrical en Mauritanie
- N° 73 Évaluation de l'action de la France pour l'éducation de base dans les pays du G5 Sahel
- N° 72 Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne
Evaluating 15 Years of Support for Development of Rural Territories in Sub-Saharan Africa
- N° 71 Évaluation *in itinere* de l'initiative solidarité santé Sahel (I3S)
Ongoing evaluation of the Health Solidarity Initiative for the Sahel (Initiative Solidarité Santé Sahel – I3S)
- N° 70 Évaluation de l'aide au développement de la France au Vietnam (2005-2015)
Evaluation of French development aid in Vietnam (2005-2015)
- N° 69 Évaluation du CIS Énergie 2012-2016
Evaluation of the CIS Energy 2012-2016
- N° 68 Améliorer la compétitivité des exploitations familiales au Cameroun : quels impacts ?
- N° 67 Évaluation et capitalisation transversale de la FISONG Biodiversité et Développement
- N° 66 Impact du forfait obstétrical en Mauritanie
- N° 65 Évaluation des projets agricoles financés par l'AFD en Afghanistan (2005-2014)
AFD Agriculture Programs in Afghanistan (2005-2014)
- N° 64 Évaluation du cadre d'intervention sectoriel (CIS) sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne 2013-2016 de l'AFD
- N° 63 Comment contribuer au renforcement des droits de l'homme ?
- N° 62 Évaluation du cadre d'intervention sectoriel (CIS) éducation, formation et emploi 2013-2015
Evaluation of AFD's Sectoral Intervention Framework (SIF) on Education, Training and Employment, 2013-2015
- N° 61 Évaluation du projet de développement du Parc national du Limpopo
Limpopo National Park Development Project
- N° 60 Évaluation du Programme national de développement participatif (PNDP) – C2D Cameroun
- N° 59 Contribution de l'AFD au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF)
- N° 58 Agroécologie : évaluation de 15 ans d'actions d'accompagnement de l'AFD
Agroecology: Evaluation of 15 years of AFD Support
- N° 57 Évaluation des interventions de l'AFD dans les secteurs sanitaire et médico-social en Outre-mer
- N° 56 Évaluation des activités de Coordination SUD dans le cadre de la convention AFD/CSUD 2010-2012
- N° 55 Étude d'évaluation et d'impact du Programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc
- N° 54 Refining AFD's Interventions in the Palestinian Territories: Increasing Resilience in Area C
- N° 53 Évaluation des lignes de crédit de l'AFD octroyées à la Banque ouest-africaine de développement (2000-2010)
- N° 52 Évaluation stratégique de projets ONG dans le domaine de la santé
- N° 51 L'hydraulique pastorale au Tchad
- N° 50 Réhabilitation des marchés centraux
- N° 49 Bilan des évaluations décentralisées réalisées par l'AFD en 2010 et 2011
- N° 48 Étude sur la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG)
- N° 47 Cartographie des prêts budgétaires climat de l'AFD
- N° 46 Méta-évaluation des projets « lignes de crédit »
- N° 45 Bilan des évaluations de projets réalisées par l'AFD entre 2007 et 2009
- N° 44 Impacts des projets menés dans le secteur de la pêche artisanale au Sénégal
- N° 43 L'assistance technique résidente – Enseignements tirés d'un appui au secteur de l'éducation en Mauritanie
- N° 42 Évaluation partenariale des projets d'appui à la gestion des parcs nationaux au Maroc
- N° 41 AFD Municipal Development Project in the Palestinian Territories